

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 125 (1999)
Heft: 1-2

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Transposition dans les faits de *Vision* – Nouvelle orientation de la SIA (II)

Membres SIA

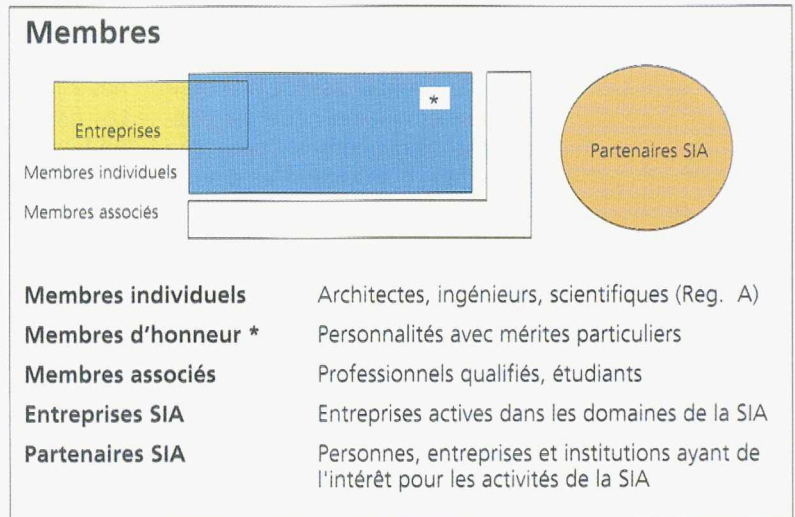
En Suisse, sans même que nous en prenions vraiment conscience, nous sommes tous membres de plusieurs sociétés. En effet, en plus des associations professionnelles et des groupements politiques auxquels nous appartenons, nous sommes également sollicités par des organisations à buts locaux, caritatifs, idéologiques, culturels ou autres. Elles sont à la recherche de membres sans se poser trop de questions critiques, car elle ne peuvent fonctionner que grâce à l'apport des cotisations qu'elles perçoivent.

Prestige considérable et base solide

La SIA est en Suisse l'une des organisations dont l'effectif est le plus nombreux, ce qui lui confère une base large et solide, lui permettant de maintenir une offre variée de prestations de service et de l'adapter constamment à de nouvelles exigences. La SIA doit son prestige pour une part non négligeable à sa procédure d'admission sélective, qui a fait l'objet d'une grande attention, la barre ayant été maintenue à un haut niveau au cours de longues décennies; cela a contribué à rendre la qualité de membre attrayante et souhaitable pour nombre de concepteurs.

Ouverture et préservation du niveau

Il s'agit de soigner de tels atouts! Si l'on veut modifier les critères juridiques d'admission à la SIA, il convient d'être à même de faire face à des objections critiques. L'évolution dans le temps demande toutefois des adaptations. L'exigence formulée dans *Vision*, visant à mettre en place et à développer un réseau de potentiels professionnels, créatifs et visionnaires pour la conception et la construction, tant dans les secteurs public que privé, implique une ouverture. Néanmoins, il faut



absolument éviter d'affaiblir les exigences sévères posées par les membres eux-mêmes quant aux connaissances professionnelles qu'on attend d'eux.

L'ouverture élargie vers les spécialistes actifs dans les domaines de la technique et de l'environnement vise à stimuler le dialogue interdisciplinaire au sein de la SIA. Ce point est d'une importance majeure au vu de la complexité croissante des solutions à apporter. Les groupes professionnels (sur lesquels nous reviendrons dans un prochain article), soit *Industrie/Technique et sol/Eau/Air*, ouvrent aux nouveaux cercles de membres visés une possibilité supplémentaire d'échanger et de structurer leurs points de vue.

Membres individuels

Cette catégorie de membres demeure la colonne vertébrale de la SIA, avec son droit de vote et d'élection. Une formation universitaire et l'inscription au Registre A est exigée des membres individuels. Les conditions à remplir sont un diplôme d'une haute Ecole (p. ex. EPF) ou d'une haute Ecole spécialisée (HES), une pratique professionnelle attestée par un dossier, critères complétés le cas échéant par un entretien destiné à

évaluer les compétences professionnelles. A l'avenir, le parrainage sera abandonné. L'inscription au Registre A sera uniformisée et la durée requise réduite. Le titre SIA reste protégé et, cela va de soi, les membres individuels conservent le droit de faire connaître à l'extérieur leur appartenance à la société.

Membres associés

Ils constituent une nouveauté dans la structure des membres proposée. Cette catégorie est destinée à des concepteurs ou à d'autres scientifiques, qui remplissent les conditions professionnelles pour une admission au Registre possible seulement ultérieurement (ou qui satisfont aux exigences d'admission des groupes professionnels concernés). Cette catégorie de membre constitue en quelque sorte un tremplin pour une admission ultérieure en tant que membres individuels. On répond de la sorte à la demande d'ouverture à de nouveaux membres imposée par les exigences de notre temps, sans risquer d'affaiblissement du niveau. Les membres associés ont la possibilité d'intervenir dans le réseau de connaissances représenté par la SIA. En outre, la création de cette catégorie permet

d'admettre aussi dès le 5^e semestre des étudiants dans les domaines de la construction, de la technique et de l'environnement. Il n'y a pas de danger que se détériore la qualité: d'une part, le passage du membre associé à la qualité de membre individuel est strictement réglementée par une procédure d'admission et d'autre part, il reste possible de renoncer à l'inscription au Registre A et de demeurer membre associé.

Firmes adhérentes

Le cercle des firmes adhérentes doit s'élargir au-delà des actuels bureaux d'étude à des maisons actives dans les domaines de la construction, de la technique et de l'environnement. La condition requise pour l'admission est qu'au moins un membre individuel fasse partie de la direction exécutive. Les firmes adhérentes ont également le droit de faire état de leur appartenance à la SIA en mentionnant le titre SIA comme label de qualité. Cette étiquette permettra à ces sociétés adhérentes de se distinguer de leurs concurrents et le site Internet de la SIA leur sera ouvert. Les prestations les plus importantes que la SIA leur destine sont une assurance couvrant la responsabilité professionnelle prévue, une garantie des coûts de construction actuellement en phase d'expérimentation¹, l'affiliation à

¹Voir IAS N° 22 du 7 octobre 1998, p. 397: «Le contrat de garantie SIA-PLUS»

une caisse de retraite et de compensation, des aides à l'organisation des bureaux, les contrats SIA, le service juridique, des modèles de collaboration entre intervenants, ainsi que divers outils destinés à faciliter le travail.

Les firmes adhérentes auront non seulement la possibilité de participer à la mise sur pied des programmes de formation continue, mais également aux procédures de mise en consultation des règlements et des normes SIA. L'élaboration des normes SIA représente une prestation destinée à l'ensemble de la collectivité. La SIA est décidée à maintenir l'intérêt qu'elle lui porte et n'entend pas déléguer cette compétence à l'Etat. La création des normes constitue une charge financière, que les firmes adhérentes contribuent pour une part importante à supporter.

Partenaires SIA

Il s'agit également là d'une nouvelle catégorie de membres. Le but est d'intégrer aussi bien que possible la SIA dans son contexte, de promouvoir le contact avec ses partenaires et les milieux intéressés, ainsi que de faciliter la collaboration sur des préoccupations communes dans le cadre des plates-formes. La qualité de membre partenaire de la SIA est ouverte à toutes les institutions intéressées à soutenir les buts poursuivis par la SIA. Elle s'adresse aux maîtres d'ouvrage institutionnels et privés, aux autorités et aux administrations (prestation de la SIA:

contributions à l'harmonisation des bases juridiques), aux entreprises et aux associations (prestation de la SIA: normes de qualité et conditions de fourniture axées sur la pratique), aux associations professionnelles ainsi qu'aux instituts universitaires et des HES (prestation de la SIA: conformité à la pratique et accès aux normes CEN).

Membres d'honneur

Les nouveaux statuts de la SIA permettent toujours de nommer membres d'honneur des personnalités particulièrement méritantes dans les domaines de la technique, de l'art de la construction ou de la science, ou s'étant distinguées dans la défense de nos professions.

Conclusion

La nouvelle hiérarchie des membres confirme que la SIA veut conserver dans les nouveaux statuts les acquis éprouvés. C'est dans cet esprit que la SIA restera une organisation professionnelle marquée et contrôlée par ses membres individuels. L'ouverture verticale (membres associés) et horizontale (autres membres de niveau universitaire, partenaires SIA, firmes adhérentes) permettra de prendre en compte les exigences de notre temps, conformément au mandat fondamental qui est le traitement interdisciplinaire de l'environnement par la SIA, sur la base du partenariat.

Groupe de travail

«Nouvelle orientation de la SIA»

Prix SIA 1999

Ouverture

Lors de la conférence sur l'environnement organisée par l'ONU en 1992 à Rio de Janeiro, la Suisse s'est engagée avec 181 autres Etats à élaborer et à appliquer tant sur le plan national qu'international une politique visant à un développement durable. Cette notion comprend trois aspects différents, soit écologique, social et écono-

mique. Un développement est réputé durable, s'il garantit que les besoins de la génération actuelle sont satisfaits sans que soient mis en danger les aspirations des générations futures.

En Suisse, ce sont des milieux de plus en plus larges qui prennent conscience de ce que le développement de notre civilisation doit s'orienter vers l'objectif de la dura-

bilité. La multiplicité des domaines dans lesquels s'exercent les activités de la SIA – construction, aménagement du territoire, art et culture, ainsi que les divers secteurs de la production industrielle – fait de ses membres des acteurs parmi les plus significatifs de l'essor dans notre pays. C'est pourquoi le comité central de la SIA a fait du développement durable un thème

prioritaire des prochaines années. Avec le Prix SIA 1996, issu du Prix SIA de l'énergie organisé de 1986 à 1992, elle a planté un premier jalon pour indiquer la direction à prendre et pour susciter une discussion aussi large que possible sur ce thème. Le Prix SIA 1999 représente un pas de plus sur cette voie. En tant qu'association professionnelle, la SIA est consciente de sa responsabilité et veut promouvoir la conception et la construction en accord avec le développement durable. Puisant dans les connaissances que représentent les réalisations significatives issues de ses propres rangs, elle veut distinguer de tels exemples par le Prix SIA et les faire connaître ainsi au monde professionnel et aux milieux les plus larges. Une distinction publique doit encourager de futurs développements, tout en offrant des exemples aux maîtres d'ouvrage et aux professionnels.

Buts du développement durable dans la conception et la construction

Le développement durable est un objectif que l'on n'atteint pas d'un jour à l'autre. La voie à suivre à cet effet passe inévitablement par une réduction massive de l'emprise au sol nécessaire à répondre aux besoins sociaux et économiques de notre société, par une économie des matériaux et des matières utilisés dans la construction, par une réduction de la consommation d'énergie et par une durée de vie accrue de nos constructions. L'occupation toujours plus dense de l'espace vital exige aujourd'hui que l'on conçoive et que l'on construise en fonction du développement durable; tous les impacts de la construction doivent faire l'objet d'une évaluation intégrée sur l'ensemble de la durée de vie, les exigences de l'écologie et de l'économie devant être compatibles avec la conception architecturale. Les ingénieurs et les architectes – avec les maîtres d'ouvrage – sont tout spécialement appelés à relever ce défi.

Concevoir et construire en fonction du développement durable – et également compatible avec la qualité que l'on veut offrir aux utilisateurs – peut se faire de plusieurs manières et en recourant à des moyens variés. Des solutions pilotes peuvent être novatrices et recourir à l'utilisation ou la combinaison de technologies éprouvées, sans pourtant remettre en cause la conception architecturale.

Ouverture

1. Des propositions correspondant aux quatre catégories suivantes sont attendues.

1.1. Nouvelles constructions

Constructions isolées et groupes de bâtiments en ordre contigu

Condition: il doit s'agir d'ouvrages terminés avant le début de 1996

1.3. Rénovations

– Transformations ou rénovations de constructions isolées ou de groupes de bâtiments en ordre contigu, d'affectation et de densité uniformes

– Restructurations consécutives à un changement d'affectation

– Densification par ajout ou intercalation de bâtiments d'affectation et de densité uniformes

Condition: ouvrages terminés avant le début de 1996

1.3. Conceptions

Procédés ou idées directrices novatrices pour la conception et la réalisation

Condition: les propositions soumises doivent avoir été entérinées soit par une autorité politique, soit par une institution commerciale ou culturelle.

1.4. Bourse aux idées

Sous ce titre, la SIA espère recevoir des propositions qui n'ont encore été ni réalisées, ni décidées, mais qui, selon leurs auteurs, sont novatrices et exemplaires dans les domaines énumérés ci-dessus.

2. Les ouvrages, de même que les projets, les conceptions et les idées doivent concerner une implantation en Suisse ou dans une région frontière en liaison avec la Suisse (1.1-1.3). Les études selon 1.4 peuvent être indépendantes de leur implantation.

3. La distinction consiste en une reconnaissance publique de la proposition et la remise d'un diplôme. En outre, il est prévu de faire connaître largement le Prix SIA et ses lauréats. Une somme de Fr. 30 000.– est à disposition pour les prix. Par catégorie, deux à trois distinctions seront attribuées sans classement.

4. Les documents suivants sont à remettre.

– Résumé sous forme de page de garde A4, avec indication de la catégorie, brève description, justification du caractère durable, mise en évidence des qualités particulières

– Bref rapport exposant le concept de base, la consommation d'énergie, l'emprise, les impacts spatiaux, ainsi que les conséquences sociales et économiques (y compris les coûts d'investissement et de fonctionnement), les facteurs écologiques, de même que les expériences éventuelles quant à l'exploitation des ouvrages et des équipements techniques

– Plans nécessaires à la représentation de l'ouvrage

Les rapports et les documents doivent comprendre au maximum 4 feuilles A3, pliées au format A4, page de couverture exclue.

5. Le jury est libre de visiter les ouvrages, ainsi que de demander le cas échéant un complément d'information et de documentation. Si nécessaire, le jury peut consulter des experts-conseils.

6. Les documents seront renvoyés aux candidats après l'attribution des distinctions.
7. Les décisions du jury sont définitives et ne peuvent être attaquées. Le recours par voie de droit est exclu.

Jury

Monika Jauch-Stolz, arch. dipl. EPFZ/SIA, Lucerne (présidente);

Inge Beckel, arch. dipl., rédactrice d'architecture SI+A, Zurich; Armin Binz, arch. dipl. EPFZ/SIA, Würenlos; Wemer Dubach, arch. FSA/SIA, Zurich; Bruno Hoesli, aménageur, Zurich; Ueli Kasser, chim. dipl., Zurich; Joachim Kleiner, ing. dipl., architecte paysagiste BSLA/SIA, Uerikon; Ursula Mauch, chim. ETS, Zurich; Roland Stulz, arch.

dipl. EPFZ/SIA, Benglen; Brigitte Wehrli, sociologue, Zurich.

Secrétariat

Klaus Fischli, arch. SIA, Zurich.

Rendu

Remise des documents le 30 avril 1999 au secrétariat général de la SIA, Selnaustrasse 16, case postale, 8039 Zurich.

Prix Benedictus 1999

Appel de candidatures

Lancé pour la première fois par l'entreprise DuPont de Nemours en 1993, ce programme annuel de prix d'architecture, récompense les auteurs d'une conception architecturale exemplaire et novatrice utilisant le verre feuilleté comme élément majeur du projet. Son programme a reçu l'approbation de l'UIA. Il est organisé sous les auspices de l'AIA (*American Institute of Architects*).

Participation

La session 1999 est ouverte aux architectes du monde entier, individuellement ou en équipe, auteurs d'une réalisation résidentielle ou commerciale, achevée de-

puis moins de cinq ans. Le Prix est honorifique. Les candidats doivent soumettre leur proposition accompagnée d'une note, en langue anglaise, expliquant les raisons du choix du verre feuilleté et les avantages de ce matériau par rapport au programme spécifique de leur œuvre.

La date limite de réception des inscriptions et de remise des dossiers est fixée au 8 mars 1998.

Les fiches d'inscription, les dossiers de candidatures et les projets, doivent être adressés aux organisateurs: *The American Institute of Architects, 1735 New York Avenue NW, Washington DC 20006 USAI tél. (1.202) 626 74 45, fax (1.202) 626 74 25, E-Mail: vieras@aia.org*

Fin de la partie rédactionnelle

Tableau des concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées PQ: préqualification	Conditions d'admission	Date reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Institut pour l'habitat subventionné, Bolzano (I)	Constructions administratives	Union européenne, Suisse, Liechtenstein	29 janvier 99	
Commune de Loèche/VS	Réaménagement de la route de la Souste, PQ	Equipes formées de professionnels intéressés appartenant aux domaines de l'architecture, de l'urbanisme, du paysagisme et de l'aménagement, associés à un ingénieur du trafic	30 janvier 99	26/98 p. 506
Int. Organs. Of Scenographers... (OISTAT)	« World Theater Prague 1999 »	Etudiants en architecture, architectes, groupes de travail avec scénographes, etc.	15 mars 99	
Ass. du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne/FR	Agrandissement du cycle d'orientation du Gibloux, CP	Architectes enregistrés à l'Office cantonal fribourgeois de l'aménagement du territoire au 16 avril 1999	16 avril 99 (4 janv. 99)	26/98 p. 505
FSAP et Municipalité de Lausanne	Site de l'ancienne gare du LEB, CP	Architectes-paysagistes diplômés ou membres de la FSAP, suisses ou étrangers (permis B ou C) jusqu'à 35 ans révolus	Fin avril 99 (22 février 99)	25/98 p. 459

Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt* (SI+A), organe officiel en langue allemande de la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours organisés selon les normes SIA 152 ou UIA ainsi que des expositions y relatives.

Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement au secrétariat général de la SIA, tél. 01/283 15 15.